



La Chronique du FdD

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

L'AMBITION EST UNE PREUVE D'AMOUR

Mesdames et Messieurs les délégués,

Nous craignons que ce soit bien la dernière fois que nous vous voyons avant le mois d'août, date à laquelle un premier projet de Convention doit être présenté. Cela nous préoccupe au plus haut point.

Ce processus est d'une importance capitale pour nous, et en réalité pour tous ceux qui, à travers le monde, ont besoin de systèmes fiscaux justes et progressifs pour lutter contre les inégalités, financer les services publics et promouvoir le respect des droits humains et la protection de l'environnement. Les décisions que vous prendrez dans ce processus historique auront des conséquences sur notre avenir à tous.

Mais aussi parce que nous, représentants de la société civile, avons beaucoup à apporter. Nous avons, par exemple, élaboré un catalogue de propositions, propositions qui, selon nous, devraient figurer dans la Convention. De fait, le mandat de ce comité stipule clairement que la société civile est « encouragée à contribuer à ses travaux ». Nous sommes prêts à répondre à cet appel. Mais nous insistons sur le fait qu'il vous appartient, à vous, États membres, de veiller à ce que nous ayons une réelle possibilité de formuler des contributions éclairées et opportunes.

Le mandat précise également que ce processus doit être inclusif et piloté par les Etats membres. Si les négociations se poursuivent par des réunions secrètes sur Zoom, nous craignons de ne pas être les seuls à avoir des difficultés à comprendre ce qui se passe et à participer efficacement au processus. Nous vous exhortons à remédier à ce problème.

Enfin, le mandat précise que la Convention fiscale des Nations Unies doit être ambitieuse, substantielle et reposer sur des engagements forts et concrets. Elle doit transformer en profondeur le système fiscal international et instaurer un développement durable. En tant que représentants des États membres, vous avez l'honneur, le privilège et la responsabilité de parvenir à un résultat à la hauteur de ce mandat.

Nous tenons à rappeler que l'injustice fiscale n'est pas un crime sans victime. Elle empêche les gouvernements de remplir leurs obligations en matière de santé, d'éducation, de droits humains et de transition juste, et elle exacerbe les inégalités tant au sein des pays qu'entre eux.

Pour la suite, nous vous encourageons à faire preuve d'audace. Soyez ambitieux. Soyez prêts à mettre en œuvre le changement dont nous avons si urgentement besoin.



COMPARER L'INCOMPARABLE

Les comparables sont peut-être la licorne du monde fiscal : souvent invoqués, rarement vus. Sommes-nous même sûrs qu'ils existent réellement ? Les trouver semble relever de l'impossible.

Dans les débats relatifs à l'impôt sur les sociétés, les comparables sont souvent considérés comme des faits avérés et observables, mais ils ne résistent pas à l'épreuve des faits. Le principe de pleine concurrence suppose que les prix des échanges entre filiales liées d'un même groupe multinational peuvent être comparés à des transactions similaires entre entités non liées. Or, pour nombre de ces opérations, comme la propriété intellectuelle, aucune comparaison de marché véritable n'est possible. La recherche de cas similaires s'avère souvent infructueuse, car les modèles économiques évoluent rapidement et varient selon les secteurs et les régions.

Nul n'ignore que le secteur de l'évasion fiscale a profité du système des prix de transfert et des comparables fallacieux pour permettre aux multinationales de transférer leurs bénéfices vers des paradis fiscaux. Nous craignons que consacrer davantage de temps et de ressources à la recherche de comparables approximatifs n'aide pas les administrations fiscales à atteindre leur objectif d'imposer les multinationales en fonction de leur activité économique réelle.

